



19 septembre 2008,

Négocier un salaire équitable

Actuellement, nos membres reçoivent automatiquement une augmentation économique le 31 octobre de chaque année et une augmentation d'échelon le 3 juin jusqu'au maximum de l'échelle salariale.

Postes Canada propose :

- une minime augmentation économique. Il propose entre 1 % et 2 % selon la classification, ce qui signifie qu'il valorise moins le travail d'un A1 que celui d'un A5 ou d'un A T2.
- L'augmentation de juin ne sera plus automatique, mais sera plutôt accordée en fonction de l'évaluation du rendement.

En 2009, on prévoit que la hausse salariale moyenne au Canada en 2009 sera de 3,5 %, sauf en Alberta où on prévoit qu'elle sera de 4,8 %.

L'employeur veut remplacer ces augmentations par une augmentation de la prime de rendement individuel. La PRI n'est pas cumulative – Puisque votre salaire de base augmentera plus lentement, la prime de rendement augmentera elle aussi beaucoup plus lentement. Vous toucherez donc beaucoup moins d'argent dans le futur.

Cela aurait une grande incidence sur votre pension! Comme la PRI ne donne pas droit à pension, vos prestations de pension n'augmenteront pas beaucoup. Votre salaire de base et votre pension augmenteront très lentement avec le temps. Cette proposition de l'employeur met grandement en danger vos revenus de retraite.

AUGMENTATIONS D'ÉCHELON

Actuellement, tous les membres reçoivent automatiquement une augmentation d'échelon en juin. Postes Canada veut éliminer cette augmentation automatique et accorder plutôt des augmentations selon l'évaluation du rendement de l'année précédente selon la formule suivante :

1. Le rendement doit être amélioré – aucune augmentation
2. Rendement méritoire – un échelon par rapport au taux salarial du moment
3. Rendement exceptionnel – deux échelons par rapport au taux salarial du moment

Il faut travailler au moins 3 mois pour recevoir une évaluation du rendement.

Toute personne en congé (congé de maternité, congé de maladie non payé, congé pour accident du travail, congé pour le soin et l'éducation d'enfants, congé pour activité syndicale) pendant plus de 3 mois ou 62 jours ouvrables risque de ne pas être admissible à recevoir une évaluation du rendement et donc de ne pas toucher une augmentation d'échelon.

- Les variables selon lesquelles les augmentations d'échelon seraient accordées sont trop nombreuses – par exemple courbe en forme de cloche, favoritisme, choix de l'entreprise.
- Les personnes excédentaires qui ont travaillé à plusieurs endroits pendant l'année précédente seraient susceptibles de recevoir une cote de rendement 1.

- Le fait de ne pas recevoir une augmentation d'échelon selon l'évaluation du rendement aura un effet néfaste sur les revenus de retraite de la personne.
- Les personnes qui sont au maximum de leur échelle salariale ne toucheraient pas d'augmentations d'échelon.

Exemple

Voici une illustration des différences entre les deux propositions. On prend l'exemple d'un A5 qui est au maximum de son échelle salariale et qui reçoit une cote de rendement 2 chaque année. Vous pouvez voir dans le tableau ci-dessous que cette personne gagnerait presque **5 000 \$ de moins sur trois ans** selon la proposition de l'employeur!

Proposition du syndicat		Proposition de l'employeur	
2008			
Salaire actuel	57 498	57 498	Salaire actuel
Plus hausse de 3 %	1 725	719	Plus hausse de 1,25 %
Salaire total	59 223	58 217	Salaire total
PRI de 2 %	1 184	1 747	PRI de 3 %
Rémunération totale	60 407	59 963	Rémunération totale
2009			
Salaire actuel	59 223	58 217	Salaire actuel
Plus hausse de 3 %	1 777	728	Plus hausse de 1,25 %
Salaire total	61 000	58 944	Salaire total
PRI de 2 %	1 220	1 768	PRI de 3 %
Rémunération totale	62 220	60 713	Rémunération totale
2010			
Salaire actuel	61 000	58 944	Salaire actuel
Plus hausse de 3 %	1 830	737	Plus hausse de 1,25 %
Salaire total	62 830	59 681	Salaire total
PRI de 2 %	1 257	1 790	PRI de 3 %
Rémunération totale	64 086	61 472	Rémunération totale
Total sur 3 ans	186 713	182 148	
Écart	4 566		

L'employeur doit savoir ce que vous pensez de son offre. Nous avons besoin de montrer à Postes Canada que nous sommes prêts à défendre notre droit, un droit fondamental, à un milieu de travail marqué par des conditions justes et par le respect.

Au cours des prochaines semaines, des représentantes et représentants de votre équipe de négociation viendront répondre à vos questions à l'occasion des réunions de vote de grève.